

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 JUIN 2016

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 juin 2016 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 03/06/2016.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, RICO, CLEMENT, MOINE, LANZA, BUZON, CHAPPUIS, LABBADI, POGGIOLI, CAQUOT, ZIEGLER, DELZEUX, MANTZ, GUI SOLAN, HOMOLA, SCALET

Etaient excusés : Mme GAUTIER (procuration à Mme Delzeux)
M. PENNESTRI (procuration à Mme Chappuis)

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : Mme CAQUOT

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 17 et du 23 mai 2016

2°) Délibérations :

- 2.1 Travaux Avenue du Jura : convention avec le Département
- 2.2 Salle des fêtes : aménagement d'une pergola
- 2.3 Les Equimoches : Eclairage public
- 2.4 SIEA : modification des statuts
- 2.5 EPF : EPORA
- 2.6 Cavurnes : tarifs
- 2.7 Cimetière communal : actualisation des tarifs des concessions de terrains
- 2.8 Reprise de la garderie : créations de postes
- 2.9 SCI Bermuda associés : compromis de vente

3°) Tour de table et divers

I - Approbation du conseil municipal du 17 et du 23 mai 2016

Les comptes rendus des conseils municipaux du 17 et du 23 mai 2016 sont approuvés à l'unanimité.

II – Délibérations

1°) Travaux Avenue du Jura : convention avec le Département

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la piste cyclable de l'Avenue du Jura, le Département impose à la commune la signature d'une convention (Présentation). Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention proposée même si tous les membres du conseil regrettent que le Département, via cette convention, n'impose que des obligations à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de l'Ain concernant les travaux d'aménagement sur l'Avenue du Jura.

2°) Salle des fêtes : aménagement d'une pergola

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

3°) Les Equimoches : Eclairage public

Dans le cadre du projet d'aménagement de logements sociaux au lieu-dit Les Equimoches, il est nécessaire d'installer un éclairage public sur le chemin d'accès. Monsieur le Maire propose au conseil de valider le plan de financement proposé par le SIEA soit un reste à payer pour la commune de 11 438.40 € sur une dépense totale prévisionnelle de 40 000 €.

Le conseil municipal, avec 1 abstention (Massimo PENNESTRI) et 18 voix pour :

-VALIDE le plan de financement tel que proposé par le SIEA

4°) SIEA : modification des statuts

Le 9 avril dernier les délégués du SIEA ont délibéré afin de pouvoir organiser plusieurs assemblées générales par an au lieu d'une seule actuellement. A ce titre, des modifications ont été apportées au règlement intérieur et aux statuts. Le SIEA demande à chaque commune membre de bien vouloir valider leur proposition de modification et de nommer 3 suppléants (nomination utile pour faciliter l'obtention du quorum à chaque AG).

Rappel : Actuellement M. LINGLIN et Mme MOINE sont titulaires et M. ZIEGLER est suppléant.

Après échange, le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE les statuts du SIEA tels que proposés

-DESIGNE les suppléants suivants : Philippe LABBADI, Alain GUI SOLAN et Massimo PENNESTRI

5°) EPF : EPORA

L'EPORA est un opérateur foncier d'Etat qui intervient entre autres dans le Rhône dans les zones non couvertes par un EPF (Etablissement Public Foncier local). Les fonctions de ces deux organismes sont identiques : proposer un accompagnement complet aux collectivités, de la veille foncière à la revente immobilière.

Suite à un rapport d'information sur le foncier privé à mobiliser en faveur du logement, le ministère du Logement a désigné un bureau d'études chargé d'organiser l'extension de l'EPORA sur l'ensemble du territoire Rhône-Alpes. Selon ce rapport, les collectivités locales de cette région et ne bénéficiant pas des services de l'EPORA n'ont pas d'outils leur permettant de répondre aux enjeux locaux. L'EPF de l'Ain, entre autres, n'a même pas été auditionné par ce bureau d'étude afin de s'imprégner du contexte local. Selon l'EPF, l'objectif de cette démarche est de ponctionner de la fiscalité locale sans même se soucier de la superposition des outils (puisque l'EPF couvre déjà le territoire de l'Ain).

A cela s'ajoute une « mise sous tutelle de l'Etat » puisque l'EPORA est un opérateur foncier d'Etat alors que l'EPF de l'Ain a été créé en 2006 à l'initiative du Département.

Un courrier de l'EPF alerte sur cette ingérence de l'Etat dans le Département et sollicite les collectivités afin de voter une délibération de principe.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- refuse catégoriquement l'extension de l'EPORA sur le Département de l'Ain,

- refuse tout prélèvement de fiscalité supplémentaire,
- respecte le principe de libre administration des collectivités locales,
- affirme que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle
- invite Mme Cosse, Ministre du Logement, à découvrir les actions menées par les acteurs locaux.

6*) Cavurnes : tarifs

Mme JOUVE, 1^{ère} adjointe, propose, suite à l'installation dans le cimetière de cinq cavurnes pour un montant de 2 370 € TTC, de fixer les prix suivants :

- Acquisition d'un cavurne : 475 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-FIXE l'acquisition d'un cavurne à un montant de 475 € TTC

7*) Cimetière communal : actualisation des tarifs des concessions de terrains

Mme JOUVE, 1^{ère} adjointe, propose au conseil de remettre à jour les tarifs des concessions de terrains dans le cimetière communal :

Tarifs actuels :

Concession trentenaire : 64 €

Concession cinquantenaire : 128 €

Tarifs proposés :

Concession trentenaire : 100 €

Concession cinquantenaire : 150 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-FIXE la concession trentenaire à un montant de 100 € et la concession cinquantenaire à un montant de 150 €

8*) Reprise de la garderie : créations de postes

Dans le cadre de la reprise du service de la garderie périscolaire, Madame LANZA, adjointe aux travaux, demande au conseil de bien vouloir créer 7 postes : 6 pour la garderie et 1 pour la cantine.

Madame LANZA informe que c'est Madame BRIGIDO qui assurera la coordination du service garderie (en plus du service TAP), au moins pour l'année 2016/2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la création des 7 postes pour le service périscolaire

9*) SCI Bermuda associés : compromis de vente

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

II*) Divers

Mme JOUVE rappelle le deuxième tour des élections le dimanche 12 juin et souligne que les votants ne doivent pas quitter la salle sans avoir signé le registre.

Elle informe que le vendeur de fruits et légumes du marché mensuel de Sergy a demandé un emplacement tous les samedis matins. Il s'installera à proximité de la boulangerie.

Mme MOINE et Mme LANZA demandent la création d'un groupe de travail pour le projet de construction « cantine/centre aéré/salles de classe ». Les membres sont Annie LANZA, Marie-Jeanne MOINE, Virginie DELZEUX, Philippe RICO, Françoise CHAPPUIS et Denis LINGLIN.

Mme MOINE, adjointe aux travaux, tient à informer que suite aux intempéries et aux grèves (carburants) le chantier de l'Avenue du Jura a pris du retard mais devrait se terminer sous quinzaine.

Elle rappelle la journée porte-ouverte du centre sportif le samedi 17 septembre.

Mme LANZA rappelle la fête des 10 ans de la garderie « Enfance et Compagnie » le samedi 11 juin.

Monsieur le Maire informe que suite à la réunion du 6 juin en présence de Me Ferradou concernant la gestion du centre sportif, la création d'un SPIC (service public industriel et commercial) à compter du 1^{er} janvier 2017 est à ce jour la meilleure option pour la commune. Le nécessaire sera fait dans les prochaines semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Prochaine réunion : mardi 5 juillet 2016 (sous réserve)
